

CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY

--ooOoo--

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014 A 18 H 30

--ooOoo--

ORDRE DU JOUR

- 1- NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
- 2- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015 (Rap. M. le Maire)
- 3- ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES
 - a) Secrétariat des instances médicales convention avec le Centre de Gestion de la Marne (Rap. Mme MAZY)
 - b) Associations et organismes versement d'avances sur le Budget 2015 (Rap. Mme MAZY)
 - c) Subventions 2014 versées au CCAS et à la Caisse des Ecoles
ajustement des subventions prévues au Budget Primitif 2014 (Rap. Mme MAZY)
 - d) Durées d'amortissement des biens (Rap. Mme MAZY)
 - e) Modification du tableau des effectifs Ville des emplois permanents (Rap. Mme MAZY)
 - f) Décision modificative n°3 – exercice 2014 (Rap. Mme MAZY)
 - g) Tarifs municipaux 2015 (Rap. Mme MAZY)
 - h) Attributions de subventions (Rap. Mme MAZY)
 - i) Renouvellement Contrat Enfance Jeunesse (Rap. Mme CARBONNELLE)
- 4- COHESION SOCIALE ET EDUCATION
 - a) Classes de Neige – année 2014-2015 - Programmation (Rap. Mme CARBONNELLE)
 - b) Classes Eco-citoyennes – année scolaire 2014-2015 – Versement de subventions (Rap. Mme CARBONNELLE)
 - c) Convention de partenariat entre La Poste et la Ville d'Eprenay relative au cofinancement des postes de médiateurs (Rap. Mme CHARIF)
- 5- ANIMATION ET ATTRACTIVITE
 - a) Subvention de compensation des mises à disposition des équipements sportifs (Rap. M. MARANDON)
 - b) Mise à disposition de fonctionnaires de la Ville au profit de l'Amicale Basket Sparnacienne (Rap. M. MARANDON)
 - c) Opération Urbaine sur le quartier de Bernon aide à octroyer aux commerçants et artisans (Rap. M. FROMM)
 - d) Opération Urbaine sur le quartier de Bernon convention entre la Ville d'Eprenay et l'Etat (Rap. M.FROMM)
- 6- CADRE DE VIE, URBANISME ET DEVELOPPEMENT DURABLE
 - a) Vente de parcelles à bâtir rue des Côtes à Eprenay au profit de la S.A « Le Toit Champenois » (Rap. Mme LEGRAS)

- b) Cession des bâtiments et terrains situés 59, Avenue de Champagne à Epernay au profit de Monsieur Xavier GONET (Rap. Mme LEGRAS)
- c) Acquisition d'une maison avec terrain situés Chemin des Gouttes d'Or à Epernay des consorts MERCIER (Rap. Mme LEGRAS)
- d) Echange foncier entre la S.A d'HLM Le Toit Champenois et la Ville d'Epernay (Rap. Mme LEGRAS)
- e) Intervention sur voiries neuves (Rap. M. VERDIER)

7 - COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL
(ARTICLE L 2122-22)

(Rap. M. le Maire)

8- VŒU POUR LE MAINTIEN DU COLLEGE TERRES ROUGES
DANS LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

(Rap. M. le Maire)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014 A 18H30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 9 décembre 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Marie-Claire BILBOR, représentée par Mme Catherine CROZAT, Mme Nicole LESAGE, représentée par Mme Aline TRIOLET.

Délibération n° 14-751

1-NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Je vous invite à désigner un secrétaire de séance. L'usage veut que le plus jeune membre de l'Assemblée remplisse cette fonction.

Je vous propose donc de désigner Mme Astrid TUSSEAU, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité.

Pour le Maire et par délégation

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 9 décembre 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYLAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Marie-Claire BILBOR, représentée par Mme Catherine CROZAT, Mme Nicole LESAGE, représentée par Mme Aline TRIOLET.

Délibération n° 14-752

2- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2312-1,

Vu le rapport présenté,

PREND acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire qui s'est organisé autour des points suivants :

I. LE CONTEXTE NATIONAL

a. Situation économique et dette publique

Au sein d'une zone euro où la croissance reste déjà très modérée, l'activité française s'avère en réelle stagnation avec une croissance attendue au second semestre 2014 de + 0,1 %. **Ainsi, la prévision sur l'année 2014 ne devrait pas dépasser + 0,4 %, un niveau similaire à 2012 et 2013.**

La consommation des ménages évoluerait peu d'ici la fin de l'année, du fait d'un pouvoir d'achat du revenu qui augmenterait très modérément (+ 0,8 %, contre 0 % en 2013). L'investissement des ménages en logement continuerait de reculer, tout comme l'investissement des entreprises.

Ce manque de vitalité de la croissance entraînant celle de l'emploi, **le taux de chômage** augmenterait de 0,1 point sur le second semestre 2014 et **atteindrait 9,9 % à la fin de cette année en France métropolitaine.**

L'inflation française, en raison d'un haut niveau d'offre au niveau mondial et d'un apaisement sur les prix des matières premières importées, s'est nettement repliée et **s'établirait à + 0,4 % sur 2014.**

Cette croissance et cette inflation faibles n'ont pas permis de diminuer **le déficit public** (la capacité de financement de l'ensemble des administrations publiques rapporté au PIB au

sens des règles du traité de Maastricht), tel que prévu fin 2013. Actuellement, le déficit public de la France est annoncé à hauteur de **4,4 % pour 2014**, contre 4,3 % en 2013.

b. Le Projet de loi de finances pour 2015

Le Projet de loi de finances pour 2015 repose, selon le gouvernement, sur la réduction du déficit structurel par la maîtrise de la dépense publique et sur la mobilisation de moyens en faveur de l'emploi et de l'investissement.

Le premier axe nous concerne directement en tant que collectivité territoriale car il prévoit un programme d'économies de 50 milliards d'euros sur la période 2015-2017 (21 milliards en 2015, puis 14,5 milliards en 2016 et 2017).

Sur ces 50 milliards d'euros d'économies, **11 milliards seront demandés aux collectivités locales**, 19 milliards à l'Etat et 20 milliards à la protection sociale. Ainsi, **après une première baisse de 1,5 milliard en 2014, les dotations budgétaires versées par l'Etat à leur profit vont baisser, chaque année, de 3,67 milliards en 2015, 2016 et 2017**. Cet effort demandé aux collectivités à hauteur de 11 milliards représentera pour **l'Etat une diminution de son concours aux collectivités territoriales de plus de 20 % entre 2014 et 2017**.

La répartition de l'effort entre les trois catégories de collectivités territoriales sera, en 2015, proportionnelle à leurs recettes réelles de fonctionnement, soit 12 % pour les Régions (- 451 millions d'euros), 31 % pour les Départements (- 1,15 milliard d'euros) et **56 % pour le bloc communal (- 2,071 milliards d'euros)**.

Par ailleurs, comme prévu, la péréquation horizontale sera renforcée au travers du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC) qui progressera de 210 millions d'euros entre 2014 et 2015, **soit une hausse de 36 % du prélèvement**.

Enfin, **les hypothèses d'évolution de l'inflation pour 2015 sont prévues à + 0,9 %, pour une croissance évaluée à + 1 %, anticipation très optimiste au vu du contexte actuel**.

II. L'IMPACT AU NIVEAU COMMUNAL DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2015

Le programme de réduction décidé par l'Etat sur les trois années à venir impacte directement notre budget communal, s'agissant de nos recettes, les dotations versées étant réduites, comme de nos dépenses, à commencer par la progression du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC). Cet effet de ciseaux, accentué par la diminution des recettes, influe directement sur notre autofinancement et indirectement sur notre capacité à investir.

a. La poursuite et l'accentuation de la baisse des dotations.

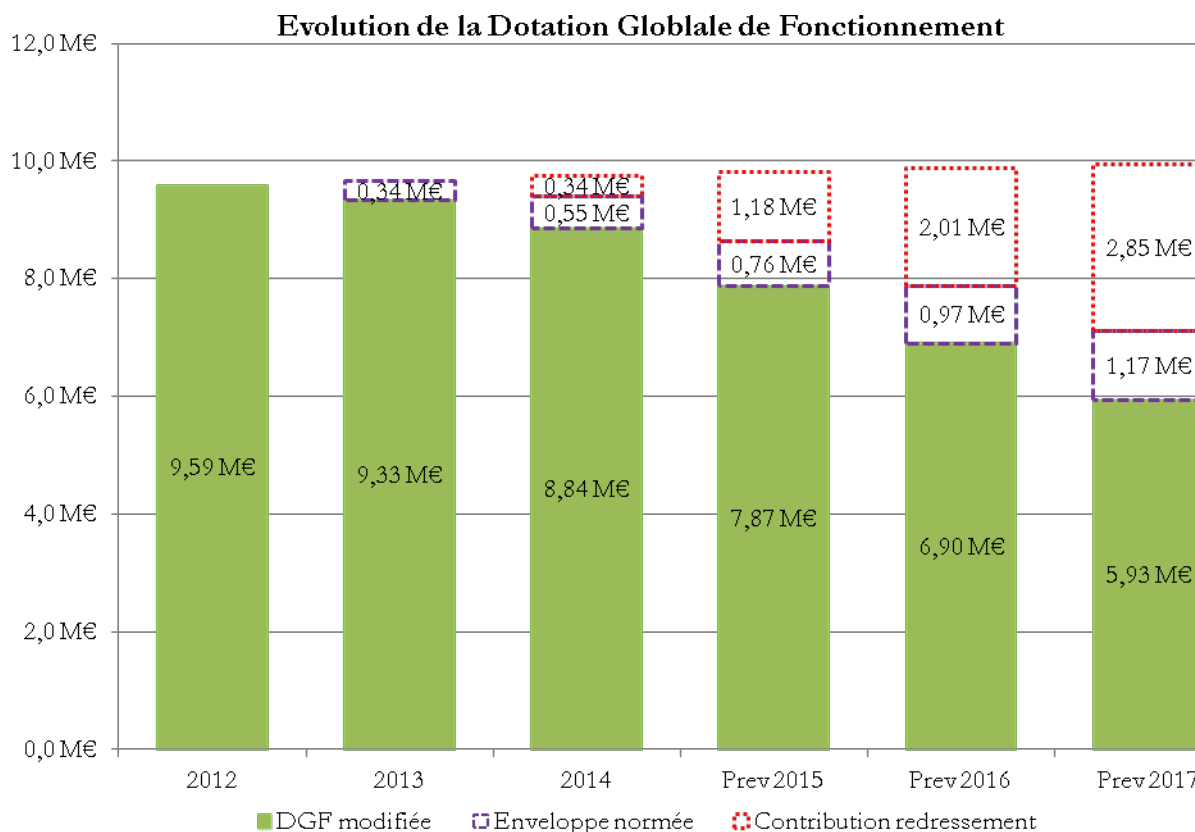
L'effort demandé par l'Etat au bloc communal, communes et intercommunalités, s'établit donc à 2,071 milliards d'euros. En 2014, le 1,5 milliard d'euros de diminution de dotations pour les collectivités territoriales, dont 840 millions d'euros pour le bloc communal,

a généré un prélèvement de 3,7 % sur notre Dotation Globale de Fonctionnement 2014 (- 342 000 euros).

Pour 2015, les 2,071 milliards d'euros devraient engendrer une perte de recette complémentaire de 835 000 euros, ce qui cumulativement au prélèvement 2014, conduira à

une baisse de 1,18 million d'euros de la Dotation Globale de Fonctionnement. A terme, c'est plus de 6,4 millions d'euros qui auront été ponctionnés à la Ville d'Epernay sur la période 2014-2017.

Parallèlement à ce prélèvement, les différentes composantes de la DGF diminuent sur la base du principe de l'enveloppe normée décidée par l'Etat. En 2014, ceci a conduit à une baisse de la DGF de 140 000 euros (hors compensations fiscales comprise dans l'enveloppe normée). Une diminution identique est attendue pour 2015, et très certainement 2016 et 2017.



Ainsi, globalement, comparativement à 2013, début du programme de redressement de l'Etat et du Pacte dit « de confiance et de responsabilité », notre DGF 2015 va diminuer de 1,46 millions d'euros, soit une baisse de plus de 15 %. En 2017, notre DGF sera inférieure à 6 millions d'euros, et la perte constatée représentera à elle seule plus du tiers de la dotation 2013.

a. Les dépenses de fonctionnement

Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), outil de la péréquation horizontale, visait à réduire les écarts de richesse entre les ensembles intercommunaux. Mis en place en 2012, son objectif est à terme, en 2016, d'atteindre 1 milliard d'euros, soit 2 % des recettes fiscales du bloc local. Progressif sur la période, il était de 150 millions d'euros en 2012, 360 millions d'euros en 2013, 570 millions d'euros en 2014 et sera de 780 millions en 2015.

L'indice de richesse retenu est le Potentiel Financier Agrégé (PFIA) par habitant, indice qui cumule l'ensemble de la fiscalité perçue et des dotations perçues. Les contributeurs au fonds, dont la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne fait partie, sont les ensembles intercommunaux dont le PFIA par habitant est supérieur à 90 % au PFIA par habitant moyen national. Les bénéficiaires, qui peuvent être contributeurs par ailleurs, sont les ensembles intercommunaux dont l'effort fiscal est supérieur à 0,8 % en 2014 (0,9 % en 2015).

En 2014, avec un PFIA par habitant de 1 004 euros, la CCEPC est contributrice à hauteur de 1,26 million d'euros, dont 630 000 euros acquitté par Epernay. **En 2015, c'est une somme de 1,73 million qui sera prélevée sur la fiscalité de l'ensemble des collectivités du territoire communautaire, dont 868 000 euros pour la seule commune d'Epernay.**

Ces diminutions des dotations et cette atténuation de nos recettes au travers du FPIC vont ainsi engendrer une perte d'environ 1,3 million d'euros pour la Ville d'Epernay en 2015, laquelle devra être intégrée dans nos orientations budgétaires.

III. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

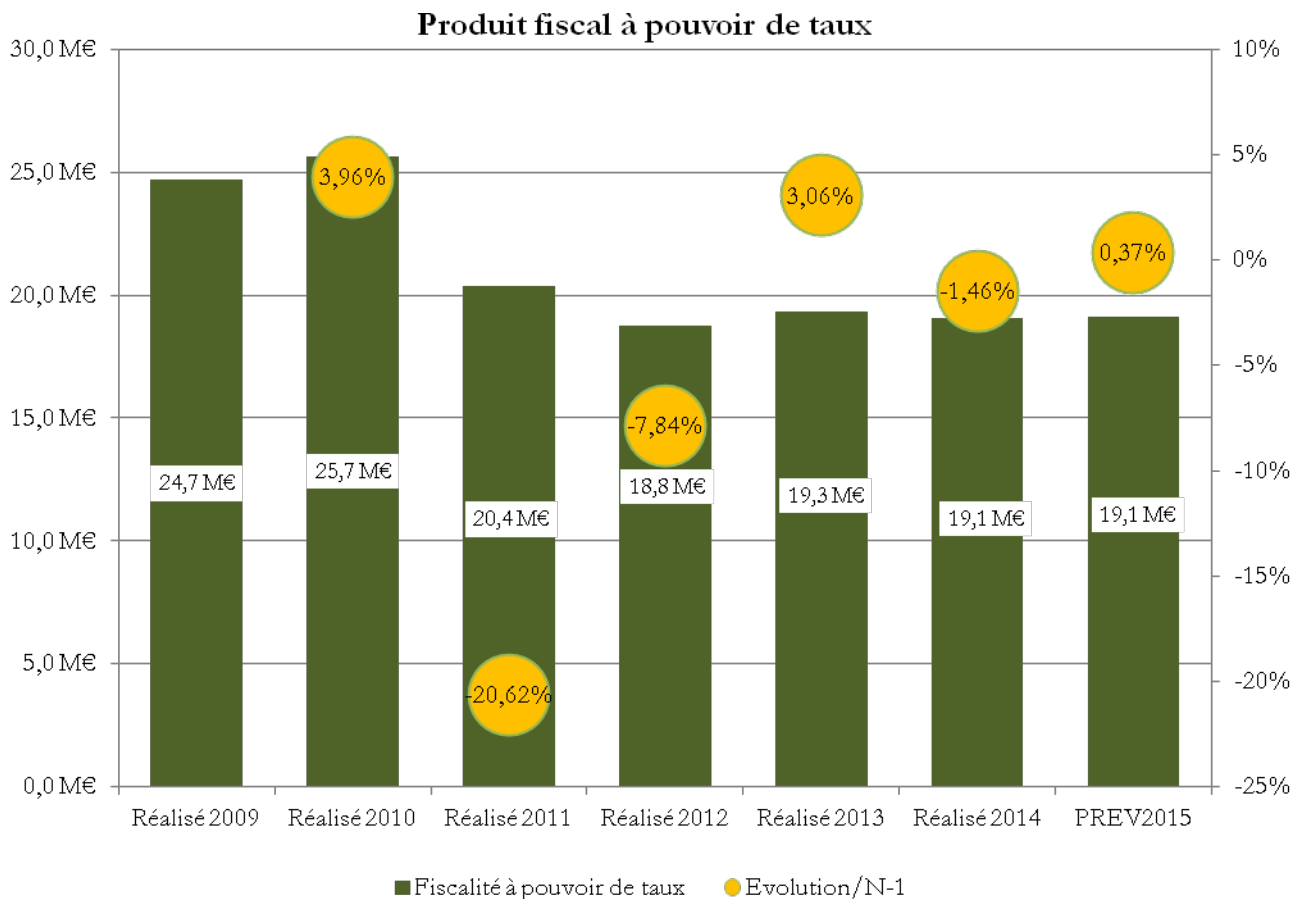
a. L'impact en matière fiscale

L'ensemble des recettes fiscales 2014 devrait s'élever globalement à 26,9 millions d'euros.

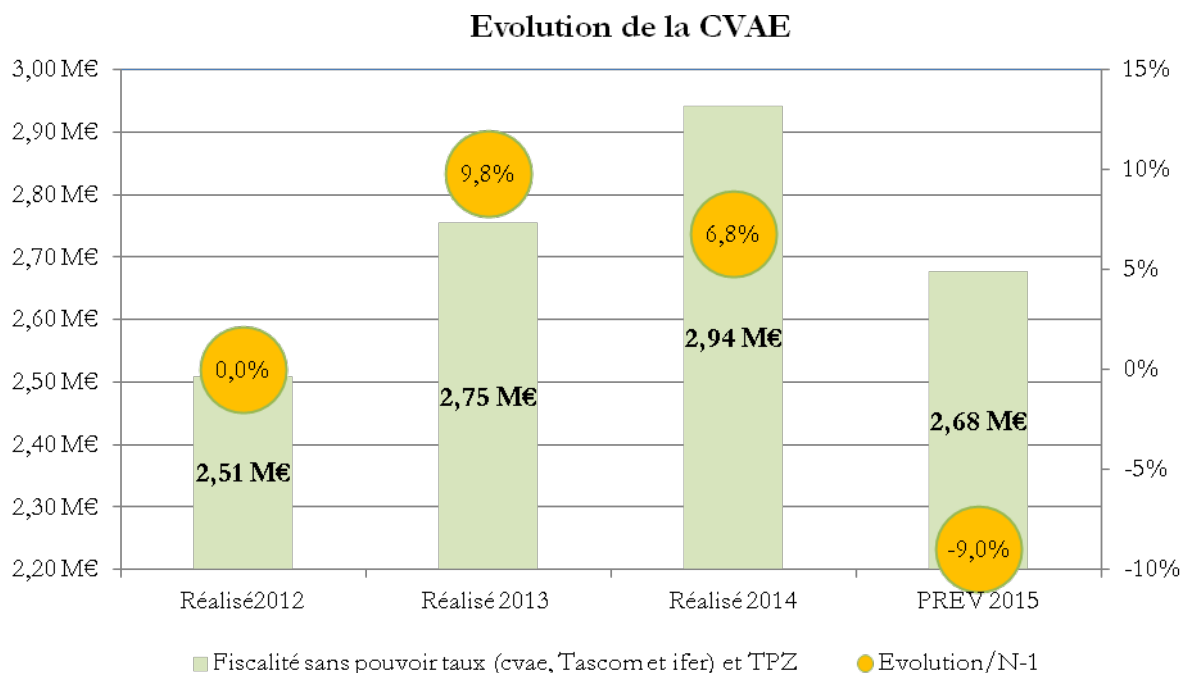
Le projet de loi de finances prévoit un coefficient de revalorisation des bases locales de 0,9 %. Sur cette base, **le produit fiscal attendu en 2015 au titre des quatre taxes serait donc de 19,1 M€, sans augmentation des taux**, contre 18,9 M€ en 2014.

Dans le contexte économique actuel, l'objectif reste donc de maintenir la stabilité fiscale et de présenter le budget 2015 avec **un maintien à l'identique des taux votés par le conseil municipal.**

Dans ce cadre, le point de fiscalité s'établirait donc en 2015 à un peu plus de **191 000 euros**. **Si on le rapporte au FPIC, qui constitue un prélèvement sur la fiscalité des collectivités, ce prélèvement correspond à plus de 4 points de fiscalité.**



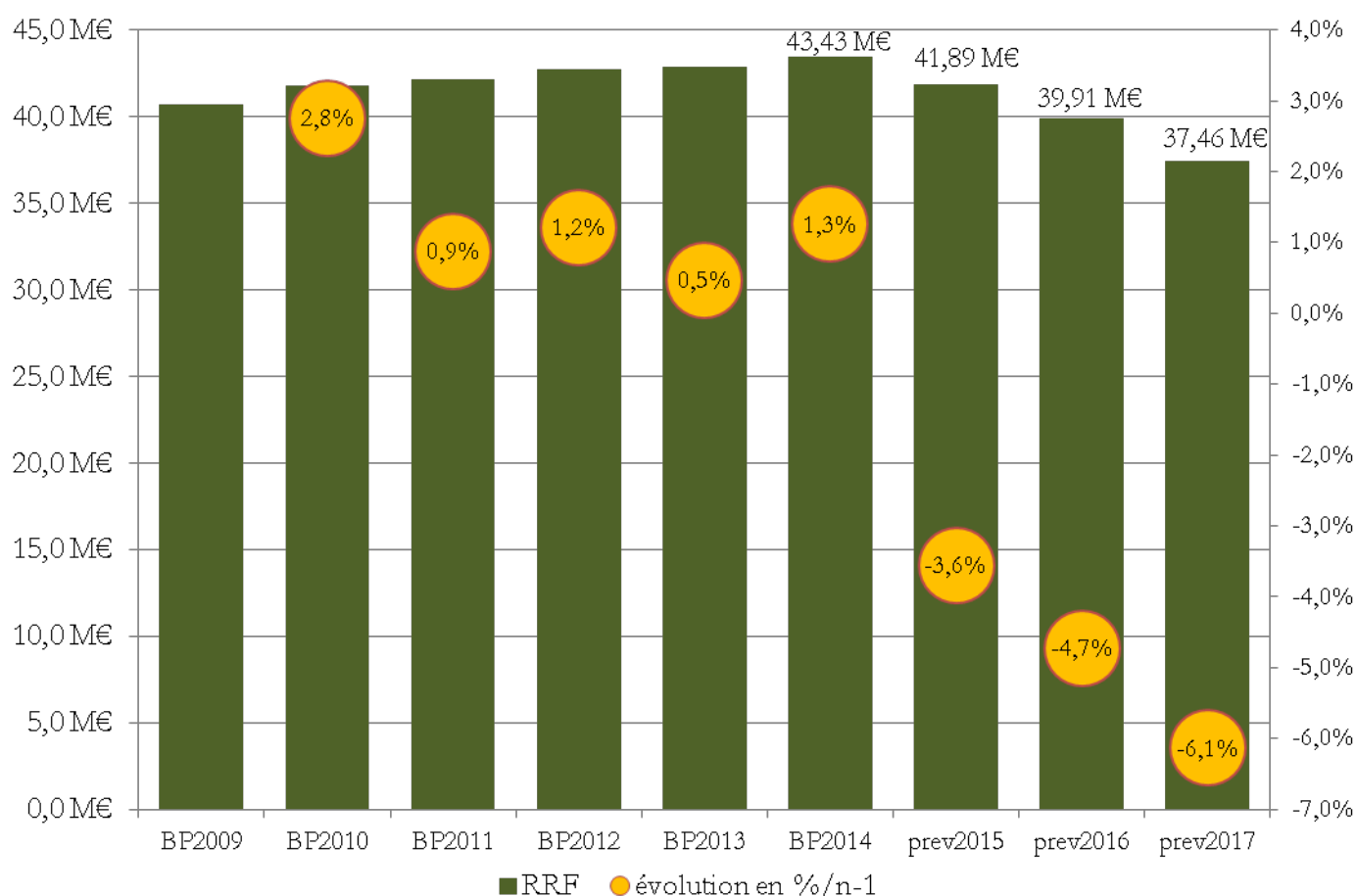
En complément, la **fiscalité professionnelle dont les taux sont fixés nationalement** [Cotisation Foncière des Entreprises (CVAE), Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et Imposition Forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)] **ont généré 2,9 millions d'euros de recettes en 2014**. Pour 2015, les informations transmises par les services fiscaux annoncent **une baisse de la CVAE de - 275 000 euros**. Globalement, la fiscalité professionnelle 2015 diminuerait donc de - 9 % par rapport à l'année précédente.



Les droits de mutation devraient à nouveau diminuer, le marché immobilier, que ce soit en volume ou en valeur, étant toujours en baisse. L'estimation 2015 **ne devrait donc pas dépasser les 500 000 euros**. La taxe sur l'électricité comme la taxe de séjour seront ajustées sur 2015 à 597 000 euros.

Ainsi, les recettes fiscales estimées pour 2015, soit 26,5 M€, vont **diminuer d'environ - 400 000 euros (- 1,47 %) par rapport au BP 2014**. Cette baisse des recettes sera accentuée par la perte de dotations subie, environ 1 million d'euros (hors FPIC comptabilisé en dépenses). Au BP 2015, **nos recettes réelles de fonctionnement 2015 seront inférieures de 3,5 % à celles inscrites au BP 2014**. Ce constat est à rapprocher du fait que nos dépenses courantes ne vont pas diminuer dans la même proportion, et devraient, dans le meilleur des cas et au prix d'un effort collectif, être réduites de plus de 2 % (hors FPIC).

Evolution des Recettes Réelles de Fonctionnement



a. Les dépenses courantes

Les charges de gestion devront diminuer au minimum de 10 %, pour limiter l'effet de ciseaux entre la progression de nos dépenses et la baisse constatée de nos recettes.

Parmi les nouvelles charges, figurent celles découlant de la mise en place de l'aménagement des rythmes scolaires, conduisant à une augmentation des dépenses de la collectivité en gestion et personnel.

Au niveau du personnel, les charges doivent légèrement évoluer en valeur par rapport au BP 2014, soit 19,3 millions d'euros sur le budget principal. Le projet de loi de finances 2015 prévoit à nouveau un gel du point d'indice des fonctionnaires. Aussi, la variation constatée des charges de personnel résultera du Glissement Vieillesse Technicité des agents de la collectivité, autrement dit de leur évolution de carrière, et de la variation des effectifs.

De plus, en 2015, les collectivités devront prendre en compte le second volet de la revalorisation des salaires les plus bas dans la fonction publique. En 2014, le coût de cette réforme est estimé au niveau national par l'Association des Maires de France à 816 millions d'euros. Au niveau local, l'impact est évalué à **190 000 euros pour la Ville et le CCAS**. Cette revalorisation représente une nouvelle augmentation de 1,6 % du traitement le plus bas et limite le différentiel avec le SMIC à moins de 1%. En d'autres termes, l'indice majoré le plus faible passera de 316 à 321.

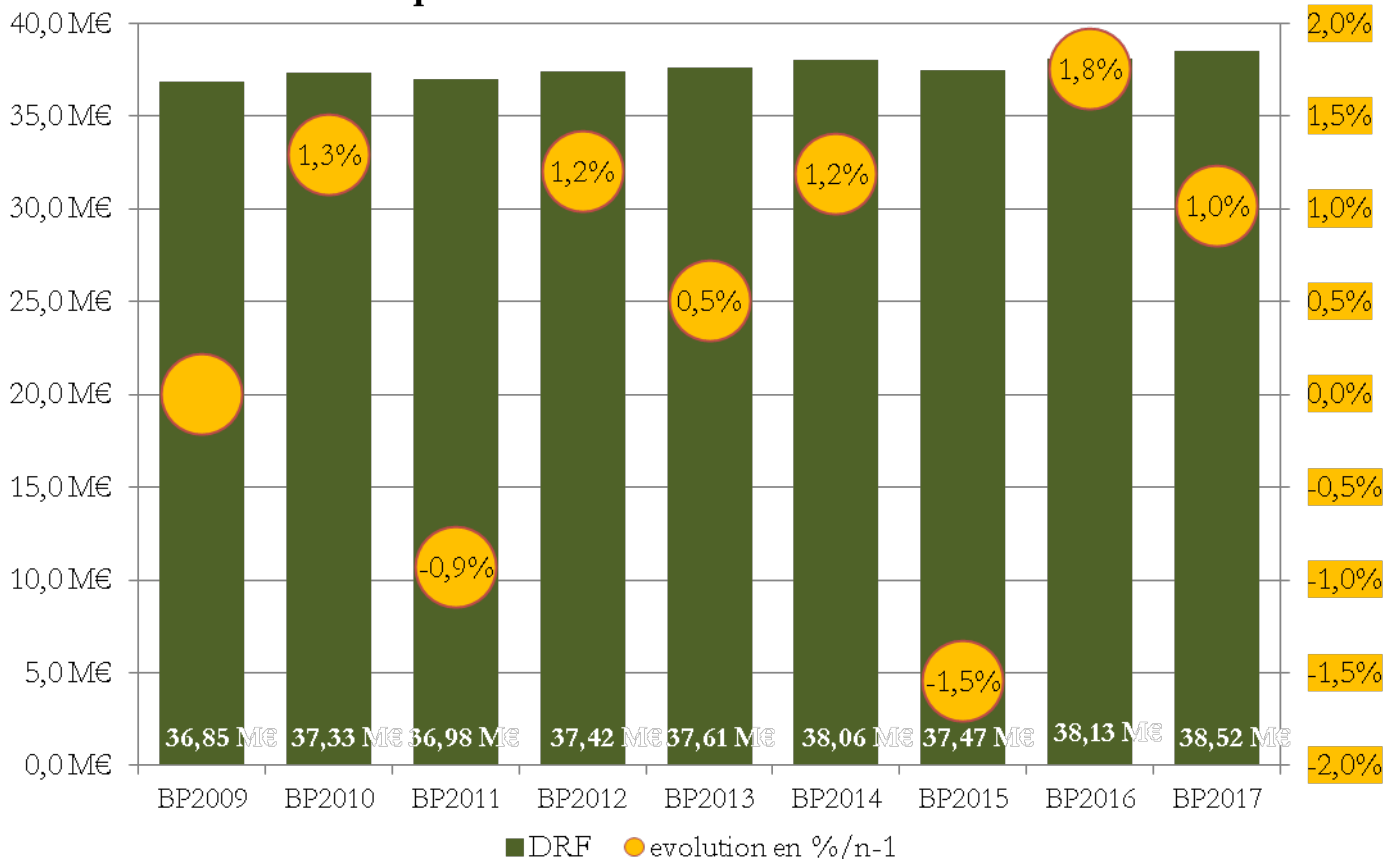
Quant aux charges financières, elles sont évaluées à 780 000 euros sur 2015 contre 960 000 euros au budget 2014, soit une **diminution - 180 000 euros** correspondant à **une baisse de - 18,7 %**. **Le taux moyen prévisionnel de 2015 serait d'environ 2,32 %** sur la période, contre 2,72 % en 2014.

Cette baisse conséquente des charges financières résulte de deux facteurs : des taux variables très bas, dont les anticipations sur 2015 ne prévoit qu'une légère remontée (voir graphique ci-dessous) et des nouveaux emprunts à taux fixe souscrit à des taux très faible.



Ainsi, globalement nos dépenses réelles de fonctionnement 2015 d'un montant de 37,47 millions d'euros devraient diminuer globalement de - 1,56 % par rapport au prévisionnel 2014, FPIC inclus.

Dépenses Réelles de Fonctionnement



Cette évolution contrainte des dépenses réelles ne sera pas suffisante et va, de ce fait, nous obliger à revoir notre volume d'autofinancement qui, en 2014 atteignait les 5,4 millions d'euros. En effet, les pertes de recettes de fonctionnement de près de 1,5 million d'euros et l'augmentation du FPIC de 249 000 euros vont nous amener à réduire notre autofinancement au BP 2015 de près de 1 million d'euros, limitant ainsi nos investissements 2015 et ceux des années suivantes.

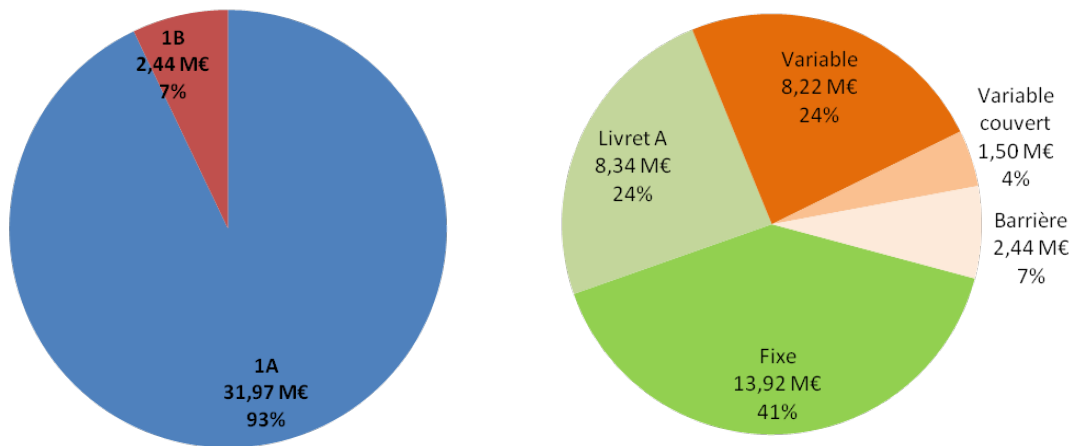
On peut ici préciser qu'au niveau national, selon un rapport sénatorial, la baisse brutale des dotations annoncées sur 3 ans va engendrer une diminution de l'épargne brute des collectivités de 43 %, lesquelles devraient diminuer en conséquence leur niveau d'investissement de 30 %.

b. Au niveau de l'endettement

L'encours de la dette au 31 décembre 2014 sera d'environ 34,4 millions d'euros, soit une baisse de plus de 1,8 % par rapport à l'encours fin 2013. En effet, le budget primitif 2014 a été adopté avec une baisse de l'encours de 300 000 euros. Lors de l'affectation du résultat 2013, la Ville d'Epernay a pu à nouveau réduire cet encours de 300 000 euros complémentaires.

Pour 2015, l'encours demeurera stable car il ne s'agit ni de générer de nouveaux frais financiers en l'augmentant, ni de limiter nos capacités d'investissement en le réduisant.

Pour rappel, la dette de la Ville d'Epernay ne comporte aucun emprunt dit structuré. Elle compte 93 % d'emprunts classés 1A et 7 % d'emprunts classés 1B selon le Charte Gissler. Elle est répartie entre 41 % d'emprunts à taux fixe, 28 % d'emprunts à taux variable, 24 % d'emprunts basés sur le livret A et 7 % d'emprunts à barrière.



c. Sur le volume d'investissement

En préalable, pour mesurer les enjeux de l'investissement local, il est important de rappeler que les communes et les groupements portent près des trois quarts des investissements publics et que l'intervention des collectivités locales en matière d'équipement représente 40 % du chiffre d'affaires des travaux publics.

Comme beaucoup de collectivités, la Ville d'Epernay va devoir pour 2015 envisager une réduction de son volume d'équipement, du fait de la baisse des dotations versées par l'Etat.

Le volume 2015 d'investissement devrait s'établir à **un niveau proche de 7,3 millions d'euros**, bénéficiant d'1 million de subventions essentiellement liées au programme d'Opération de Renouvellement Urbain.

Parmi les principaux programmes figureront :

- la poursuite du programme voirie (notamment l'allée d'Artois, la rue de Bourgogne, la rue René-Lemaire...);
- la réhabilitation du parking Lalo et ses abords, la réhabilitation partielle de l'ancien linéaire commercial de Bernon ;
- la première tranche des travaux de réhabilitation du parking des Arcades ;
- la poursuite du programme d'équipement numérique des écoles ;
- l'acquisition d'un local pour accueillir le futur centre de conservation des collections du musée et la maîtrise d'œuvre d'aménagement de ce bâtiment.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.12. 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 9 décembre 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Marie-Claire BILBOR, représentée par Mme Catherine CROZAT, Mme Nicole LESAGE, représentée par Mme Aline TRIOLET.

Délibération n° 14-753

3a-SECRETARIAT DES INSTANCES MEDICALES CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA MARNE

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction Publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 12 novembre 2014,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 4 décembre 2014,

Considérant que la loi du 12 mars 2012 qui modifie la loi du 16 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, prévoit le transfert des secrétariats de la commission de réforme et du comité médical, pour les agents territoriaux, aux centres de gestion de la fonction publique territoriale.

Considérant que le Centre de gestion de la Marne propose d'assurer le secrétariat de la commission de réforme pour les collectivités non-affiliées – ce qui est le cas de la Ville, du CCAS et de la Caisse des Ecoles – à compter du 1^{er} janvier 2015 et le secrétariat du comité médical à compter du 1^{er} mars 2015.

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de confier au Centre de Gestion de la Marne le secrétariat du Comité médical et de la Commission de réforme,

ADOPTE les termes de la convention jointe au présent rapport précisant les modalités d'organisation et les conditions financières,

DIT que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.12.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 9 décembre 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Marie-Claire BILBOR, représentée par Mme Catherine CROZAT, Mme Nicole LESAGE, représentée par Mme Aline TRIOLET.

Délibération n° 14-754

3b-ASSOCIATIONS ET ORGANISMES VERSEMENT D'AVANCES SUR LE BUDGET 2015

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes de subventions des divers associations et organismes,

Considérant que les crédits ne seront ouverts que lors du vote du Budget Primitif 2015 et que ces subventions sont nécessaires au fonctionnement des associations et des organismes,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROPOSE d'accorder les avances suivantes, versées début janvier 2015 :

- Centre Communal d'Action Sociale	300 000 €
- Le Salmanazar	120 000 €
- l'Office de Tourisme Epernay Pays de Champagne	45 000 €
- Club de Prévention	35 000 €
- Racing Club Epernay Champagne	30 000 €
- Rugby Epernay Champagne	30 000 €
- Caisse des Ecoles	15 000 €
- Le Réveil	10 000 €
- SNSE	10 000 €
- Télé Centre Bernon	8 000 €
- Racing Club Epernay Handball	8 000 €
- Racing Club Epernay Volley-ball	8 000 €
- Aventures et découvertes Rollers	5 000 €

- Racing Club Epernay Athlétisme	4 000 €
- Boxing Club d'Epernay	2 000 €

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.12.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 9 décembre 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Marie-Claire BILBOR, représentée par Mme Catherine CROZAT, Mme Nicole LESAGE, représentée par Mme Aline TRIOLET.

Délibération n° 14-755

3c-SUBVENTIONS 2014 VERSEES AU CCAS ET A LA CAISSE DES ECOLES AJUSTEMENT DES SUBVENTIONS PREVUES AU BUDGET PRIMITIF 2014

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 4 décembre 2014,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le montant définitif des subventions accordées au CCAS pour l'exercice 2014 à hauteur de :

- pour le budget du CCAS :

- 3 000 000 € en section de fonctionnement
- 410 000 € en section d'investissement

ADOPTE le montant définitif de la subvention de fonctionnement accordée à la Caisse des Ecoles pour l'exercice 2014 à hauteur de :

- 160 200 € en section de fonctionnement.

Adopté à la majorité des votants (34 voix pour – 1 contre : M. Marc LEFEVRE).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.12.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 9 décembre 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Marie-Claire BILBOR, représentée par Mme Catherine CROZAT, Mme Nicole LESAGE, représentée par Mme Aline TRIOLET.

Délibération n° 14-756

3d-DUREES D'AMORTISSEMENT DES BIENS

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités, notamment ses articles L. 2321-2 27^o et R. 2321-1 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération du Conseil Municipal N°06-3128 du 22 mai 2006 relative à la durée d'amortissement des immobilisations,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 4 décembre 2014,

Considérant la nécessité de compléter et de mettre à jour la liste des durées d'amortissement,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier la délibération du Conseil municipal du 22 mai 2006,

D'APPLIQUER à compter du 1^{er} janvier 2015, la durée d'amortissement pour chacune des catégories de biens telle que présentée dans l'annexe jointe.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.12.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 9 décembre 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Marie-Claire BILBOR, représentée par Mme Catherine CROZAT, Mme Nicole LESAGE, représentée par Mme Aline TRIOLET.

Délibération n° 14-757

3e-MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS VILLE DES EMPLOIS PERMANENTS

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 19 novembre 2014,

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 12 novembre 2014,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 4 décembre 2014,

Considérant la nécessité d'adapter les effectifs aux besoins de la collectivité,

Considérant la nécessité de créer les postes permettant les avancements de grade,

Considérant la nécessité de supprimer certains postes qui ne sont plus nécessaires à la structure,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Article 1.- DECIDE la création de quatre postes d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps complet afin de procéder aux avancements de grade.

Article 2.- DECIDE la suppression des postes suivants :

POSTES SUPPRIMES	NOMBRE
Attaché principal	2
Attaché	5
Conseiller principal des activités physiques et sportives de 2 ^{ème} classe	1
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	3
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1
Rédacteur	1
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	2
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	2
Technicien	1
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	1
Educateur des activités physiques et sportives principal de 1 ^{ère} classe	1
Educateur des activités physiques et sportives à temps non complet à raison de 2 heures hebdomadaires	1
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	3
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe à temps non complet à raison de 18 heures hebdomadaires	1
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1
Agent de maîtrise principal	2
Agent de maîtrise	1
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	6
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	4
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet à raison de 19 heures hebdomadaires	1
Brigadier de police municipale	2
Gardien de police municipale	2
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	1
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires	1
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe à temps complet	1
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires	3
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe à temps non complet à raison de 17h30	1
Auxiliaire de puériculture principal de 2 ^{ème} classe	1

Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	1
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe	4
Agent social de 1 ^{ère} classe	1
Agent social de 2 ^{ème} classe	1
TOTAL	61

Article 3.- AUTORISE le Maire à signer les contrats et les avenants éventuels si ces postes étaient pourvus par des agents non titulaires.

Article 4.- DECIDE de modifier le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Attachés

Grade : Attaché principal

Ancien effectif : 6

Nouvel effectif : 4

Grade : Attaché

Ancien effectif : 27

Nouvel effectif : 22

Cadre d'emploi : Rédacteurs

Grade : Rédacteur principal de 1^{ère} classe

Ancien effectif : 13

Nouvel effectif : 10

Grade : Rédacteur principal de 2^{ème} classe

Ancien effectif : 9

Nouvel effectif : 8

Grade : Rédacteur

Ancien effectif : 22

Nouvel effectif : 21

Cadre d'emploi : Adjoint administratifs

Grade : Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Ancien effectif : 10

Nouvel effectif : 7

Grade : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Ancien effectif : 4

Nouvel effectif : 3

Grade : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 18 heures hebdomadaires

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

Grade : Adjoint administratif de 1^{ère} classe

Ancien effectif : 13

Nouvel effectif : 12

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Techniciens

Grade : Technicien principal de 1^{ère} classe

Ancien effectif : 8

Nouvel effectif : 6

Grade : Technicien principal de 2^{ème} classe

Ancien effectif : 3

Nouvel effectif : 1

Grade : Technicien

Ancien effectif : 6

Nouvel effectif : 5

Cadre d'emploi : Agents de maîtrise

Grade : Agent de maîtrise principal

Ancien effectif : 24

Nouvel effectif : 22

Grade : Agent de maîtrise

Ancien effectif : 26

Nouvel effectif : 25

Cadre d'emploi : Adjoint techniques

Grade : Adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Ancien effectif : 39

Nouvel effectif : 33

Grade : Adjoint technique de 1^{ère} classe

Ancien effectif : 37

Nouvel effectif : 33

Grade : Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 19 heures hebdomadaires

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

Filière : Animation

Cadre d'emploi : Adjoints d'animation

Grade : Adjoint d'animation de 1^{ère} classe

Ancien effectif : 2

Nouvel effectif : 6

Grade : Adjoint d'animation de 1^{ère} classe à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

Grade : Adjoint d'animation de 2^{ème} classe

Ancien effectif : 17

Nouvel effectif : 16

Grade : Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 25 heures hebdomadaires

Ancien effectif : 3

Nouvel effectif : 0

Grade : Adjoint d'animation de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

Filière : Police Municipale

Cadre d'emploi : agents de police municipale

Grade : Brigadier

Ancien effectif : 4

Nouvel effectif : 2

Grade : Gardien

Ancien effectif : 5

Nouvel effectif : 3

Filière : Sportive

Cadre d'emploi : Conseillers des activités physiques et sportives

Grade : Conseiller principal des activités physiques et sportives

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

Cadre d'emploi : Educateurs des activités physiques et sportives

Grade : Educateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe

Ancien effectif : 2

Nouvel effectif : 1

Grade : Educateur des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 2 heures hebdomadaires

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

Filière : Sociale

Cadre d'emploi : Agents spécialisées des écoles maternelles

Grade : Agent spécialisé de 1^{ère} classe des écoles maternelles

Ancien effectif : 19

Nouvel effectif : 15

Grade : Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles

Ancien effectif : 11

Nouvel effectif : 10

Cadre d'emploi : Agents sociaux

Grade : Agent social de 1^{ère} classe

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

Grade : Agent social de 2^{ème} classe

Ancien effectif : 6

Nouvel effectif : 5

Filière : Médico-sociale

Cadre d'emploi : Auxiliaires de puériculture

Grade : Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe

Ancien effectif : 1

Nouvel effectif : 0

Filière : Culturelle

Cadre d'emploi : Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Grade : Assistant de conservation principal de 2^{ème} classe

Ancien effectif : 2

Nouvel effectif : 1

Cadre d'emploi : Adjoint du patrimoine

Grade : Adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe

Ancien effectif : 3

Nouvel effectif : 2

Grade : Adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe

Ancien effectif : 6

Nouvel effectif : 5

Article 5.- DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le chapitre 012 du budget.

Adopté à la majorité des votants (32 voix pour – 3 abstentions : M. William RICHARD, Mme Hélène PERREIN, M. Jean-Paul ANGERS).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.12.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 9 décembre 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Marie-Claire BILBOR, représentée par Mme Catherine CROZAT, Mme Nicole LESAGE, représentée par Mme Aline TRIOLET.

Délibération n° 14-758

3f- DECISION MODIFICATIVE N° 3 – EXERCICE 2014

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Je vous rappelle que le Budget Primitif 2014 de la Ville d'Epernay étant voté par chapitre, il y a lieu, au cours de l'exercice budgétaire, d'opérer des mouvements budgétaires.

En vertu de ce principe, je vous invite à approuver les mouvements suivants :

BUDGET VILLE

Ajustement des crédits de fin d'année.

- + 200,00 euros du **chapitre 014** compte **D** HAD847/524/7489/FHOP (Reversement et restitution sur autres attributions et participations)
- + 4 500,00 euros du **chapitre 014** compte **D** MPTACM/524/7489/MPT (Reversement et restitution sur autres attributions et participations)
- + 14 300,00 euros du **chapitre 014** compte **D** FIFISCALITE/01/7391178/FINA (Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes)
- - 19 000,00 euros du **chapitre 66** compte **D** FIDETTE/01/66111/FINA (Intérêts réglés à l'échéance)
- - 15 110,00 euros du **chapitre 204** compte **D** VAU837/824/20422/AMGT (Subventions d'équipement aux personnes de droit privé – bâtiments et installations)
- + 15 110,00 euros du **chapitre 20** compte **D** VAU837/824/202/AMGT (Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre)
- + 529 500,00 euros du **chapitre 77** compte **R** 7BA720/820/7788/IMMO (Produits exceptionnels divers)
- + 529 500,00 euros du **chapitre 21** compte **D** 7BA720/820/2111/IMMO (terrains nus)
- + 529 500,00 euros du **chapitre 021** compte **R** FIORDRES/01/021/FINA (virement de la section de fonctionnement)
- + 529 500,00 euros du **chapitre 023** compte **D** FIORDRES/01/023/FINA (virement à la section d'investissement)

BUDGET PARKING

Ajustement des crédits de fin d'année.

- - 2 000,00 euros du **chapitre 011** compte **D** 7PK750/821/61558/PMUN (entretien et réparations sur autres biens mobiliers)
- + 2 000,00 euros du **chapitre 012** compte **D** 7PK750/821/64111/PAIE (rémunération principale)

BUDGET CUISINE

Ajustement des crédits de fin d'année.

- - 800,00 euros du **chapitre 66** compte **D** FIDETTE/01/66111/FINA (intérêts réglés à l'échéance)
- + 26 200,00 euros du **chapitre 74** compte **R** FISUBBUD/251/74/FINA (subventions d'exploitation)
- + 27 000,00 euros du **chapitre 012** compte **D** 2CC232/251/6411/PAIE (Salaires, appointements, commissions de base)

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.12.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 9 décembre 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Marie-Claire BILBOR, représentée par Mme Catherine CROZAT, Mme Nicole LESAGE, représentée par Mme Aline TRIOLET.

Délibération n°14-759

3g- TARIFS MUNICIPAUX 2015

RAPPORTEUR : Christine MAZY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Administration Générale et Finances du 4 décembre 2014,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer les tarifs municipaux, tels qu'ils résultent des tableaux annexés à la présente délibération, à compter du 1^{er} janvier 2015.

Adopté à la majorité des votants (33 voix pour – 3 abstentions : M. William RICHARD, Mme Hélène PERREIN, M. Jean-Paul ANGERS).

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.12.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 9 décembre 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Marie-Claire BILBOR, représentée par Mme Catherine CROZAT, Mme Nicole LESAGE, représentée par Mme Aline TRIOLET.

Délibération n° 14-760

3h-ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu les avis des commissions Animation et Attractivité du 2 décembre 2014 et de la Cohésion Sociale et Education du 3 décembre 2014,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer,

1) Subventions d'action

Le Salmanazar

4 800 €

- Participation à l'action 2014 (conformément à l'article 4 de la convention du 15 octobre 2012)

Imputation budgétaire : CAC267 313 6574 CULT SUBLOCATI

Epernay and co

200 €

- Aide au fonctionnement

Imputation budgétaire : 6574 20 2ED240 JEUN

Association Bernon Loisirs

200 €

- Participation au projet « Balcons de Noël 2014 »

Imputation budgétaire : 6574 824 VCV 832 CVIL Actions

Association Philatélique Sparnacienne (A.P.S.) 750 €

-Participation au projet « Fête du Timbre » 500 €
Participation à l'organisation d'expositions et de conférences 250 €
dans le cadre des commémorations de 1914-1918
Imputation budgétaire: CAC267 30 6574 CULT SUBACTION

Growin'up 500 €

- Participation à l'organisation du Millesime Battle Champagne (MBC)
le 1^{er} mars 2015, au Hall des Sports Pierre Gaspard
Imputation budgétaire : 2ED 240 20 6574 EDUC PROJETJEUN

2) Subventions exceptionnelles

Association pour le Droit à la Santé 1 000 €

- Participation aux actions de prévention sur le quartier Bernon
Imputation budgétaire : VCV 832 824 6574 SANTE

Société de Natation et Sauvetage 700 €

- Participation au 1^{er} meeting jeune d'Epernay le 14 décembre 2014
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI

Epernay Canoë Kayak 1000 €

- Participation à l'achat de matériel
Imputation budgétaire : SDS 725 40 6574 SPORT SUBEXCEPTI

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.12.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 9 décembre 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Marie-Claire BILBOR, représentée par Mme Catherine CROZAT, Mme Nicole LESAGE, représentée par Mme Aline TRIOLET.

Délibération n° 14-760bis

3h1-ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Christine MAZY

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les demandes des associations et organismes,

Vu le budget primitif de la commune,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité du 2 décembre 2014,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer,

Subventions d'action

<u>Fédération pour la Promotion Commerciale d'Epernay – Vitrines d'Epernay</u>	38 972 €
-Participation à l'Opération Urbaine d'Hyper-centre (part Etat FISAC) Tranche 1 – Fonctionnement – Fiche n°12 (5 ^{ème} acompte) Campagne de communication Sparnachèque Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO OUHCCOMM	2 022 €
-Participation à l'Opération Urbaine d'Hyper-centre (part Ville) Tranche 1 – Fonctionnement – Fiche n°12 (5 ^{ème} acompte) Campagne de communication Sparnachèque Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO OUHCCOMM	3 800 €
Participation à l'Opération Urbaine d'Hyper-centre (part Ville) Tranche 2 – Fonctionnement – Fiche n°14 (6 ^{ème} acompte) Animations commerciales (solde Fêtes de Noël) Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO OUHCANIM	150 €

Participation au Féeries de Noël (hors dispositif FISAC)
Solde de subvention d'action en fonctionnement
Imputation budgétaire : VDE 902 94 6574 DECO ANIMCOMMER

33 000 €

Adopté à la majorité des votants (32 voix pour – 3 abstentions : M. William RICHARD, Mme Hélène PERREIN, M. Jean-Paul ANGERS).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.12.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 9 décembre 2014

Étaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Étaient excusés et représentés : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Marie-Claire BILBOR, représentée par Mme Catherine CROZAT, Mme Nicole LESAGE, représentée par Mme Aline TRIOLET.

Délibération n° 14-761

3i- RENOUVELLEMENT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

RAPPORTEUR : Magali CARBONNELLE

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat Enfance Jeunesse en date du 1^{er} janvier 2010,

Vu l'avis de la Commission Administration Générale et Finances du 4 décembre 2014,

Considérant que le Contrat Enfance Jeunesse en date du 1^{er} janvier 2010 arrive à échéance le 31 décembre 2014.

Considérant que le contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF est un contrat d'objectifs et de cofinancement qui permet de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus,

Considérant la nécessité de renouveler le contrat,

Après en avoir délibéré,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le nouveau contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne.

Adopté à l'unanimité.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.12.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 9 décembre 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Marie-Claire BILBOR, représentée par Mme Catherine CROZAT, Mme Nicole LESAGE, représentée par Mme Aline TRIOLET.

Délibération n° 14-762

4a- CLASSES DE NEIGE ANNEE SCOLAIRE 2014-2015 PROGRAMMATION

RAPPORTEUR : Magali CARBONNELLE

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Education du 3 décembre 2014,

Considérant que la Ville, en lien avec l'Inspection de l'Education Nationale, propose aux enseignants volontaires de partir en classe de neige avec leurs élèves,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOPTE la programmation de 2 classes de neige

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 64 2EC233 EDUC du budget,

DIT que la recette résultant des participations familiales sera imputée sur le compte 7066 64 2EC233 EDUC.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epervain certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.12.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 9 décembre 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Marie-Claire BILBOR, représentée par Mme Catherine CROZAT, Mme Nicole LESAGE, représentée par Mme Aline TRIOLET.

Délibération n° 14-763

4b- CLASSES ECO-CITOYENNES – ANNEE SCOLAIRE 2014-2015 VERSEMENT DE SUBVENTIONS

RAPPORTEUR : Magali CARBONNELLE

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education,

Vu l'avis de la Commission Affaires Sociales Education du 3 décembre 2014,

Considérant que la Ville, en lien avec l'Inspection de l'Education Nationale, souhaite accorder aux enseignants volontaires une aide financière au projet déposé dans le cadre d'une démarche au Développement Durable,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

ADOpte le principe du versement d'une subvention aux écoles ayant déposé un projet validé, selon les modalités présentées dans le tableau ci-dessous :

VILLE		
Subvention – indemnités kilométriques matériel/intervenants		
SORTIES AVEC NUITEES DANS LA REGION		
13 €/jour/élève	/	100 €matériel 100 €intervenants/classe
SORTIE SANS NUITEE DANS UN PERIMETRE DE 200 KM		
Forfait de 350 €/classe	3 €/km pour un trajet de 50 à 200 km	idem
SORTIE AVEC NUITEES HORS REGION		
13 €/jour/élève	3 €/km pour un trajet < à 350km	idem

DIT que la dépense sera imputée sur le compte 6574/64/2EC233/EDUC du budget.

Adopté à l'unanimité des votants. M. Damien GODIET, Mme Astrid TUSSEAU ne prennent pas part au vote.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 20.12. 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014 A 18 H 30**

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 9 décembre 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Marie-Claire BILBOR, représentée par Mme Catherine CROZAT, Mme Nicole LESAGE, représentée par Mme Aline TRIOLET.

Délibération n° 14-764

**4c- CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA POSTE ET LA VILLE
D'EPERNAY RELATIVE AU COFINANCEMENT
DES POSTES DE MEDIATEURS**

RAPPORTEUR : Abida CHARIF

LE CONSEIL,

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Education du 3 décembre 2014,

Considérant la mise en place par la Ville d'un pôle de médiateurs sur le quartier de Bernon,

Considérant que la Poste souhaite poursuivre et renforcer son action en faveur de ses clients les plus vulnérables,

Considérant qu'afin de mieux accueillir les publics et de développer à leurs égards une offre de service adapté, la Poste a sollicité la Ville afin que les médiateurs puissent accompagner ces publics,

Considérant l'intérêt pour les habitants de bénéficier de cet accompagnement,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Adopté à la majorité des votants (32 voix pour – 3 contre : M. Dominique KLEIN, Mme Chantal CLEMENT, M. Sébastien DURANCOIS).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.12.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 9 décembre 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Marie-Claire BILBOR, représentée par Mme Catherine CROZAT, Mme Nicole LESAGE, représentée par Mme Aline TRIOLET.

Délibération n° 14-765

5a- SUBVENTION DE COMPENSATION DES MISES A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget primitif de la commune,

Considérant que chaque année une valorisation de la mise à disposition des gymnases et terrains de sport est établie sur la base des créneaux d'utilisation attribués annuellement à chaque association,

Considérant qu'il est nécessaire d'adopter le principe du versement de la compensation de la facturation des mises à disposition pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014,

Vu l'avis de la commission animation et attractivité en date du 2 décembre 2014,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe de la valorisation de la mise à disposition des équipements sportifs et le versement des subventions aux associations, selon le tableau joint,

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte SDS 725 411 6574 SPOR SUBLOCATION et les recettes sur le compte SDS 725 411 752 SPOR SUBLOCATION.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Eprenay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.12.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 9 décembre 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Marie-Claire BILBOR, représentée par Mme Catherine CROZAT, Mme Nicole LESAGE, représentée par Mme Aline TRIOLET.

Délibération n° 14-766

5b- MISE A DISPOSITION DE FONCTIONNAIRES DE LA VILLE AU PROFIT DE L'AMICALE BASKET SPARNACIENNE

RAPPORTEUR : Pierre MARANDON

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985 modifié,

Vu l'avis de la Commission Animation et Attractivité du 2 décembre 2014,

Vu l'acceptation des agents concernés,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 19 novembre 2014,

Considérant que l'Amicale Basket Sparnacienne, relais de la politique sportive a besoin de personnel pour mener à bien ses activités,

Considérant qu'en application des textes susmentionnés, la Ville d'Epernay peut apporter le concours des membres de son personnel en accordant des mises à disposition,

Considérant que Messieurs Thierry GORGUET et Philippe LUDWIG ont accepté leur mise à disposition à l'Amicale Basket Sparnacienne à raison de deux heures par semaine,

Considérant la nécessité de conclure une convention réglant les conditions de la mise à disposition,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes des conventions jointes à la délibération,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de mise à disposition de personnel aux associations et organismes susmentionnées, ainsi que tout document qui s'y rapporterait.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.12.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 9 décembre 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Marie-Claire BILBOR, représentée par Mme Catherine CROZAT, Mme Nicole LESAGE, représentée par Mme Aline TRIOLET.

Délibération n° 14-767

5c- OPERATION URBAINE SUR LE QUARTIER DE BERNON AIDE A OCTROYER AUX COMMERCANTS ET ARTISANS

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°06-008 en date du 27 juin 2011,

Vu l'avis de la commission Animation et attractivité de la Ville,

Considérant la nécessité de valoriser l'image physique des commerces du périmètre de la ZUS,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le contenu de l'aide communale à octroyer aux commerçants et artisans dans le cadre de l'Opération Urbaine sur le Quartier de Bernon,

APPROUVE le cahier des charges ci-annexé,

AUTORISE la Ville d'Epernay à verser aux bénéficiaires de l'aide, outre sa participation financière, les participations de l'Etat au titre du FISAC. Ces participations de l'Etat seront versées à la Ville au vu des justificatifs de réalisation des opérations afférentes.

DIT que le paiement, par le Trésorier d'Epernay, de l'aide communale créée dans la cadre de l'Opération Urbaine sur le Quartier de Bernon, s'effectuera après avis favorable du Comité de Pilotage.

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 20422 VDE902 DECO BERNAIDCCE du budget.

DIT que les recettes seront imputées sur le compte 1311-VDE902-BERNAIDCCE du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.12.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 9 décembre 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Marie-Claire BILBOR, représentée par Mme Catherine CROZAT, Mme Nicole LESAGE, représentée par Mme Aline TRIOLET.

Délibération n° 14-768

5d- OPERATION URBAINE SUR LE QUARTIER DE BERNON CONVENTION ENTRE LA VILLE D'EPERNAY ET L'ETAT

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

LE CONSEIL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 27 juin 2011 portant engagement de la Ville dans un dispositif d'opération Urbaine FISAC ZUS sur le quartier Bernon,

Vu l'avis de la commission Animation et Attractivité en date du 2 décembre 2014,

Considérant l'engagement de la Ville dans le dispositif d'Opération Urbaine FISAC ZUS sur le quartier Bernon,

Considérant que cette nouvelle opération s'ajoute à celles déjà menées en faveur du commerce local sparnacien,

Considérant que la Ville a sollicité dès 2011, une demande de financement du fond d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce,

Considérant que la Ville a reçu une réponse favorable en octobre dernier,

Considérant la nécessité de formaliser au sein d'une convention les relations financières entre l'Etat et la Ville,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer la convention, ci-annexée, et tout document afférent à celle-ci.

DIT que les recettes seront imputées sur les comptes 1311-VDE902-BERNTVX / BERNAIDCCE / BERN SIGNAL, 74718-VDE902-BERNANIM / BERNCAPV / BERNCOMM / BERNDD du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.12.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 9 décembre 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Marie-Claire BILBOR, représentée par Mme Catherine CROZAT, Mme Nicole LESAGE, représentée par Mme Aline TRIOLET.

Délibération n° 14-769

6a- VENTE DE PARCELLES A BATIR RUE DES COTES A EPERNAY AU PROFIT DE LA S.A « LE TOIT CHAMPENOIS »

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Direction Générale et Régionale des Finances Publiques, en date des 16 juillet 2013, et 13 août 2014,

Vu la délibération n° 14-341 du 7 juillet 2014,

Vu le courrier de la société anonyme d'H.L.M., « Le Toit Champenois en date du 22 juillet 2014,

Vu l'avis de la Commission de Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 3 décembre 2014,

Considérant l'intérêt du projet de construction dans le secteur de Bernon les Sources de logements individuels et collectifs,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de vendre à la S.A. d'H.L.M. Le Toit Champenois, une emprise foncière rue des Côtes d'une surface de 3391 m², dépendant des parcelles cadastrées section CD n° 37, 38, 39, 40, 41, 43, 44, 103, et 104 , moyennant le prix de 60 € le mètre carré soit une somme globale de deux cent trois mille quatre cent soixante euros (203 460 €), hors frais pour prix d'acquisition,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer un compromis de vente et/ou l'acte notarié, et tout document relatif à cette affaire.

DIT que la recette sera imputée sur le compte 7BA 720 820 775 IMMO, et la dépense sur le compte 7BA 720 71 6188 du budget.

Adopté à la majorité des votants (34 voix pour – 1 abstention : M. Marc LEFEVRE).

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.12.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 9 décembre 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Marie-Claire BILBOR, représentée par Mme Catherine CROZAT, Mme Nicole LESAGE, représentée par Mme Aline TRIOLET.

Délibération n° 14-770

6b- CESSION DES BATIMENTS ET TERRAINS SITUÉS 59, AVENUE DE CHAMPAGNE A EPERNAY AU PROFIT DE MONSIEUR XAVIER GONET

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 3 décembre 2014,

Vu l'estimation de la Direction Générale des Finances Publiques, France Domaine, n° 2014 – 230V0682 en date du 7 novembre 2014,

Considérant que la Ville est propriétaire d'un ensemble de bâtiments 59 avenue de Champagne, d'une emprise foncière de 1499 m²,

Considérant la nécessité de réhabiliter ce front bâti, d'entrée de Ville,

Considérant les courriers de Maître CONREUR-HERRMANN, notaire de Monsieur Xavier GONET, en date des 16 avril et 21 mai 2014,

DECIDE de céder l'ensemble des bâtiments d'habitation, local commercial et parcelles de terrains, situés 59 avenue de Champagne à EPERNAY, cadastré section AI n° 150, 151, 207, 210, 216, 217, et 234 d'une contenance de 1499 m², à Monsieur Xavier GONET, moyennant le prix principal de (493 600 €) net vendeur, hors frais d'acte notarié, réparti en trois paiements, 200 000 € comptant le jour de la signature de l'acte authentique, d'un différé en deux paiements, de 146 800 € chacun, payable pour le premier dans l'année suivant l'acte de vente et le deuxième au plus tard dans les deux ans de ce même acte, assorti d'une garantie de privilège de vendeur.

D'INDIQUER dans l'acte de vente, le maintient en l'état des murs de clôture et grilles existantes formant le front bâti du giratoire de la place de Champagne.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le compromis de vente et/ou l'acte de vente et tout document relatif à cette affaire,

DIT que la recette sera imputée sur le compte 7BA/720 .820.775 IMMO du budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.12. 2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 9 décembre 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Marie-Claire BILBOR, représentée par Mme Catherine CROZAT, Mme Nicole LESAGE, représentée par Mme Aline TRIOLET.

Délibération n° 14-771

6c- ACQUISITION D'UNE MAISON AVEC TERRAIN SITUES CHEMIN DES GOUTTES D'OR A EPERNAY DES CONSORTS MERCIER

RAPPORTEUR : Anne-Marie LEGRAS

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable, du 3 décembre 2014,

Vu le courrier de l'agence Victoria Keys, en date du 2 juillet 2014,

Vu l'estimation de la Direction Régionale des Finances Publiques, n°2014-230 V0735, en date du 20 novembre 2014,

Considérant que cette parcelle est comprise dans le périmètre de l'aménagement du secteur du Platet,

Considérant l'intérêt public de réaliser cette acquisition,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir des indivisaires MERCIER, propriétaires d'une maison d'habitation avec terrain situés dans le secteur du Platet, chemin des Gouttes d'Or, cadastré section BN n° 142, pour 381 m², moyennant le prix de QUATRE VINGT MILLE EUROS (80 000 €), frais d'agence inclus, et hors frais de notaire pour prix d'acquisition à la charge de la Ville,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer l'acte notarié et/ou tout document relatif à cette affaire,

DIT que les dépenses seront imputées sur le compte 7BA720 21 2111 au budget.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.12.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 9 décembre 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Marie-Claire BILBOR, représentée par Mme Catherine CROZAT, Mme Nicole LESAGE, représentée par Mme Aline TRIOLET.

Délibération n° 14-772

6d-ECHANGE FONCIER ENTRE LA S.A D'HLM LE TOIT CHAMPENOIS ET LA VILLE D'EPERNAY

RAPPORTEUR :

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'autorisation de travaux entre la Ville d'Epernay et a S.A. d'H.L.M. le Toit Champenois en date du 23 novembre 2009, portant notamment sur les conditions financières et délais de régularisation.

Vu les avis de la Direction Générale et Régionale des Finances Publiques, en date du 28 mai 2013, et 11 septembre 2014,

Vu l'avis de la Commission de Cadre de Vie, Urbanisme et Développement Durable du 3 décembre 2014,

Considérant l'intérêt de régulariser par un acte notarié la répartition des emprises foncières de chacun,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de déclasser 2067 m² issus du domaine public et concernés par cet échange,

DECIDE de procéder avec la SA d'HLM le Toit Champenois, à l'échange foncier suivant :

- la Ville d'Epernay cède, à titre d'échange, une surface de 4.032 m² provenant des parcelles situées avenue de Middelkerke, cadastrées section AL n° 58, 59, 109, 123, 127,147, 156, 326, 362, 380, 382, une superficie 2.067 m² issus du domaine public et déclassés, et un terrain à bâtir, secteur Beausoleil au lieu-dit « Les Terres Rouges Nord » d'une surface de 4331 m², provenant des parcelles cadastrées section AZ n° 206 et 209, au prix de 782.250,00 €,

- la S.A. d'H.L.M. le Toit Champenois cède, en contrepartie, une surface de 19.868 m² dont 7.060 m² d'emprises d'immeubles démolis, représentant un montant de 529.500,00€, et 12.808 m² d'espaces verts, squares publics, terrains nus et quelques voiries, à titre gratuit, dépendant des parcelles cadastrées section AL n° 104, 158, 160, 360, 361, 406, 408, 409, 410, 416, 417, 419, et 420.

Et de recevoir à titre de soulte par la S.A. d'H.L.M. le Toit Champenois, la somme de 252.750,00 € payable comptant le jour de la régularisation de l'acte notarié, et de supporter à frais communs les honoraires et droits de mutation.

PRECISE que cet échange sera régularisé par acte notarié

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer un compromis et/ou les actes notariés, et tout document relatif à cette affaire.

DIT que la recette sera imputée sur le compte 7BA720 024 IMMO du budget et les dépenses sur le compte 7BA720 2111. .

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.12.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 9 décembre 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Marie-Claire BILBOR, représentée par Mme Catherine CROZAT, Mme Nicole LESAGE, représentée par Mme Aline TRIOLET.

Délibération n° 14-773

6e-INTERVENTION SUR VOIRIES NEUVES

RAPPORTEUR : Joachim VERDIER

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'afin de préserver le patrimoine routier reconstruit à Epernay, il convient d'interdire les travaux programmables sur le domaine public, pendant une durée de 5 ans, à compter de la réfection des voies publiques,

CONSIDERANT toutefois que les travaux non programmables, les travaux urgents et les interventions nécessaires pour des raisons de sécurité pourront être autorisés au cas par cas,

CONSIDERANT la réfection totale des chaussées en 2012, 2013 et 2014,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'interdire les travaux programmables sur le domaine public, pendant une durée de 5 ans, à compter de la réception de chantier sur les rues et chemins suivants :

En 2012

La rue de l'Ile de France

La rue d'Anjou

La rue Flandres Dunkerque

La rue Charles-Gounod

La rue des Coteaux (section rue de Lorraine / rue Gounod)

Le Quai de La Villa (section rue Marx Dormoy / fin de la rue)

La rue Jean-Talon

La rue Jean-Mermoz

La rue de Montarlot (section avenue Foch – rue de la Barbière)

La rue de Berry

En 2013

Rue des Closets
Allées Québec-Montréal
Rue de la Guadeloupe (rond-point / terminus bus)
Rue des Coteaux (section rue Gounod / avenue Middelkerke)
Rue de Bel-Air
Rue Lafage
Rue Champ Reton (section rue Blandin/rue des Rocherêts)

En 2014

Rue de la Crayère
Quai de l'Île Belon (section raquette de retournement / la Nautique)
Placette des Fusiliers
Rue du Colonel Servagnat (section rue Saint Thibault / rue Simone Caillet)
Allée des Coins
Allée de Berthet
Rue Eugène-Mercier
Rue Henri-Martin
Allée du Diamant
Rue des Archers

AUTORISE au cas par cas les travaux non programmables, les travaux urgents et les interventions nécessaires pour des raisons de sécurité,

AUTORISE le Maire, ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des votants.

Le Maire de la Ville d'Épernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.12.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35
Nombre de Conseillers présents : 32
Date de la convocation : 9 décembre 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Marie-Claire BILBOR, représentée par Mme Catherine CROZAT, Mme Nicole LESAGE, représentée par Mme Aline TRIOLET.

Délibération n° 14-774

7- COMPTE RENDU DE DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22)

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

En application des délibérations des 28 mars 2008 et 30 mars 2009, par lesquelles vous m'avez donné délégation pour prendre toutes décisions en vertu des possibilités offertes par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai décidé :

1°) Le 3 novembre 2014, dans le cadre des activités périscolaires le soir en semaine scolaire pour la période allant du 15 septembre 2014 au 3 juillet 2015, d'organiser :

-un atelier football, le Racing Club Epernay Champagne, mettra à disposition des personnes diplômées pour encadrer l'activité Football, les jours d'ateliers sportifs et culturels soit les lundi et jeudi de 16 H 30 à 17 H 45, à raison de 22,87 € de l'heure pour un encadrant diplômé et 14,96 € pour l'animateur non diplômé.

-un atelier rugby, le Rugby Epernay Champagne, mettra à disposition des personnes diplômées pour encadrer l'activité rugby, les jours d'ateliers sportifs et culturels soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 H 30 à 17 H 45, à raison de 22,87 € de l'heure pour un encadrant diplômé et 14,96 € pour l'animateur non diplômé.

-un atelier vidéo, Télé Centre Bernon, mettra à disposition des personnes diplômées pour encadrer l'activité vidéo, les jours d'ateliers sportifs et culturels soit les jeudi de 16 H 30 à 17 H 45, à raison de 40 € la séance.

-un atelier volley, le Racing Club Epernay Volley Ball, mettra à disposition des personnes diplômées pour encadrer l'activité volley, les jours d'ateliers sportifs et culturels soit les lundi, mardi, jeudi de 16 H 30 à 17 H 45, à raison de 22,87 € de l'heure pour un encadrant diplômé et 14,96 € pour l'animateur non diplômé.

-un atelier Yoga, l'A.S.P.T.T Epernay Yoga, mettra à disposition des personnes diplômées pour encadrer l'activité Yoga, les jours d'ateliers sportifs et culturels soit les lundi, de 16 H 30 à 17 H 45, à raison de 22,87 € de l'heure pour un encadrant diplômé et 14,96 € pour l'animateur non diplômé.

-un atelier escrime, Le Cercle d'Escrime, mettra à disposition des personnes diplômées pour encadrer l'activité Escrime, les jours d'ateliers sportifs et culturels soit les mardi, jeudi et vendredi de 16 H 30 à 17 H 45, à raison de 22,87 € de l'heure pour un encadrant diplômé et 14,96 € pour l'animateur non diplômé.

-un atelier Rollers, A.D Rollers, mettra à disposition des personnes diplômées pour encadrer l'activité Rollers, les jours d'ateliers sportifs et culturels soit les vendredi de 16 H 30 à 17 H 45, à raison de 22,87 € de l'heure pour un encadrant diplômé et 14,96 € pour l'animateur non diplômé.

-un atelier Arts Martiaux Vietnamiens, Les Arts Martiaux Vietnamiens Epernay Mon Phai Minh Long, mettra à disposition des personnes diplômées pour encadrer l'activité Art Martiaux Vietnamiens, les jours d'ateliers sportifs et culturels soit les lundi, mardi et jeudi de 16 H 30 à 17 H 45, à raison de 22,87 € de l'heure pour un encadrant diplômé et 14,96 € pour l'animateur non diplômé

-un atelier Aikiryu, Aikiryu Epernay Vallée de la Marne, mettra à disposition des personnes diplômées pour encadrer l'activité Aikiryu, les jours d'ateliers sportifs et culturels soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 H 30 à 17 H 45, à raison de 22,87 € de l'heure pour un encadrant diplômé et 14,96 € pour l'animateur non diplômé.

un atelier Arts Plastiques, l'association AXES, mettra à disposition des personnes diplômées pour encadrer l'activité Aikiryu, les jours d'ateliers sportifs et culturels soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 H 30 à 17 H 45, à raison de 30 € de l'heure.

un atelier Tir à l'Arc, le C.E.P Tir à l'Arc, mettra à disposition des personnes diplômées pour encadrer l'activité Tir à l'Arc, les jours d'ateliers sportifs et culturels soit les mardi, jeudi et vendredi de 16 H 30 à 17 H 45, à raison de 22,87 € de l'heure pour un encadrant diplômé et 14,96 € pour l'animateur non diplômé.

-un atelier gymnastique, Epernay G.R.S, mettra à disposition des personnes diplômées pour encadrer l'activité gymnastique, les jours d'ateliers sportifs et culturels soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 H 30 à 17 H 45, à raison de 22,87 € de l'heure pour un encadrant diplômé et 14,96 € pour l'animateur non diplômé.

-un atelier Handball, le Racing Club Epernay Handball, mettra à disposition des personnes diplômées pour encadrer l'activité Handball, les jours d'ateliers sportifs et culturels soit les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16 H 30 à 17 H 45, à raison de 22,87 € de l'heure pour un encadrant diplômé et 14,96 € pour l'animateur non diplômé.

-un atelier Ping Pong, le Ping Pong Club d'Epernay, mettra à disposition des personnes diplômées pour encadrer l'activité Ping Pong, les jours d'ateliers sportifs et culturels soit les lundi, mardi, de 16 H 30 à 17 H 45, à raison de 22,87 € de l'heure pour un encadrant diplômé et 14,96 € pour l'animateur non diplômé

2°) Le 4 novembre 2014, de conclure un marché pour la maintenance et l'entretien des équipements de sécurité incendie de la Ville et du CCAS d'Epernay avec les entreprises suivantes :

-lot n°1 : Sté SCEE, « maintenance et entretien de SSI et de désenfumage mécanique », et ce, moyennant une somme comprise entre 8 000 € et 25 000 € T.T.C.

-lot n°2 : Sté CHUBB France (SICLI), « maintenance et entretien des installations de désenfumage naturel », et ce, moyennant une somme comprise entre 2 000 € et 8 000 € T.T.C.

-lot n° 3 : Sté DESAUTEL, « maintenance et entretien des extincteurs et RIA », et ce, moyennant une somme comprise entre 8 000 € et 25 000 € T.T.C.

-lot n°4 : Sté VINCI FACILITIES EST MAINTENANCE SERVICE, « maintenance et entretien de l'éclairage de sécurité », et ce, moyennant une somme comprise entre 10 000 € et 35 000 € T.T.C.

-lot n°5 : Sté EBS SECURITE, « maintenance et entretien des portes coupe-feu », et ce, moyennant une somme comprise entre 500 € et 3 000 € T.T.C.

3°) Les 4 novembre, et 4 décembre 2014, de mettre à disposition, par convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire un jardin sis lieu-dit « La Femme Morte », à :

-Mme YERLI, une superficie de 231 m² ;

-M. JACQUESSON, une superficie de 386 m² ;

-M. SMITH, une superficie de 648 m² ;

-M. BOUSLIME, une superficie de 628 m² ;

-M. CHOBERT, une superficie de 444 m² ;

-M. EL HADRI, une superficie de 540 m²,

pour une période prenant effet à partir du 4 décembre au 31 décembre 2014. Ces mises à disposition sont consenties moyennant le versement d'une redevance d'occupation annuelle, dont le montant a été fixé à 9,15 € l'are. Celles-ci seront renouvelable annuellement, par tacite reconduction, et ce, dans la limite de trois fois.

4°) Le 4 novembre 2014, de mettre à la disposition de la Ville de Cramant, le broyeur dont elle est copropriétaire avec la CCEPC, et ce, moyennant la somme de 77 euros par an.

5°) Le 5 novembre 2014, de conclure une convention pour la réalisation de reportages photographiques et de 20 reportages audiovisuels avec la société Kilkoa, et ce, moyennant la somme de 1 670 € T.T.C. mensuel.

6°) Le 12 novembre 2014, dans le cadre des activités extrascolaires d'organiser un séjour d'hiver du 28 février au 7 mars 2015 avec la Sté « ODCVL – Comptoir de projets éducatifs », au Chalet d'Artimont, à la Bresse (Vosges), un séjour comprenant hébergement et activités pour 14 jeunes et 3 adultes, et ce, moyennant la somme de 7 564 € T.T.C.

7°) Le 13 novembre 2014, de conclure un avenant n° 1 aux contrats multi-index souscrits auprès du Crédit Agricole pour en modifier le délai de notification et le préavis des remboursements anticipés.

8°) Le 20 novembre 2014, de conclure un nouveau contrat de location pour le matériel et la licence MAS avec la société NEOPOST permettant l'exploitation des données d'affranchissement, à compter du 20 novembre 2014 pour une durée de 5 ans, et ce, moyennant la somme de 1 495 € H.T par an.

9°) Le 25 novembre 2014, dans le cadre d'une sortie à Paris du 19 au 22 décembre 2014 de mettre à la disposition du Club de Prévention le véhicule de 9 places (AR 620 AE) de la Maison Pour Tous, et ce, à titre gracieux.

10°) Le 25 novembre 2014, de conclure un avenant pour procéder, au transfert du contrat de maintenance n° 2013/10/1465 pour sa partie relative à la maintenance et à l'assistance, à l'utilisation de progiciels CIVIL NET FINANCES conclu entre la Ville d'Epernay et CIRIL, au bénéfice de la Communauté de Communes Epernay Pays de Champagne. Les factures relatives à CIVIL NET FINANCES seront honorés par la CCEPC et celles relatives à CIVIL NET RH par la Commune.

11°) Le 25 novembre 2014, d'organiser avec le Centre Régional de Documentation Pédagogique de la Haute-Marne une journée de présentation de tablettes tactiles en direction du public jeune et l'autre en direction du public adolescents-adultes, à la médiathèque Daniel-Rondeau le 13 décembre 2014 de 10 H 00 à 12 H 30 et de 14 H 00 à 17 H 00, et ce, moyennant la somme de 500 €. T.T.C.

12°) Le 28 novembre 2014, d'accepter l'indemnisation de :

-1 825,12 euros, correspondant au nettoyage de la chaussée du départ de l'avenue Foch jusqu'à la rue du Moulin Brûlé, suite au déversement d'un liquide hydraulique, provoqué par la défaillance mécanique d'un engin agricole, le 9 septembre 2014.

-2 723,56 euros, correspondant à la remise en état d'un « totem » de signalisation sis Place Léon-Bourgeois, endommagé suite à un accident de la circulation en date du 29 juillet 2014.

13°) Le 28 novembre 2014, de conclure un marché pour l'impression, la régie publicitaire et la distribution d'Epernay Le Journal avec les entreprises :

-lot n°1 : Le Réveil de la Marne « impression », et ce, moyennant la somme estimée de 5 962 € T.T.C par mois.

-lot n° 2 : Micro 5 « régie publicitaire », et ce, moyennant 76 % du montant de la recette perçue au titre de la régie publicitaire avec un minimum de 1 200 € net par numéro.

-lot n°3 : ADREXO « distribution », l'option dégroupage est retenue pour un montant estimé à 982,80 € par mois.

14°) Le 4 décembre 2014, dans le cadre de l'exposition « Epernay dans la grande guerre » de mettre à la disposition du collège Saint-Exupéry d'Avize, les 13 panneaux du 9 mars au 18 mars 2015, et ce, à titre gracieux.

15°) Le 4 décembre 2014, de consentir à M. BERAUT, une convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire concernant un logement de type IV sis 1, boulevard du Cubry à Epernay, du 8 décembre 2014 au 7 décembre 2015, et ce, moyennant la somme de 560 euros par mois hors charges locatives.

16°) Le 4 décembre 2014, de mettre à disposition, par convention d'occupation à titre exceptionnel et temporaire un jardin sis lieu-dit « Les Noël », d'une superficie de 621 m², à M. SAUDRAIS, pour la période du 4 au 31 décembre 2014. Cette mise à disposition est consentie moyennant le versement d'une redevance d'occupation annuelle, dont le montant a été fixé à 9,15 € l'are. Celle-ci sera renouvelable annuellement, par tacite reconduction, et ce, dans la limite de trois fois.

17°) Le 25 novembre 2014, de mettre gracieusement à la disposition de :

-Mme la directrice de l'école maternelle JANCELINS, la salle de motricité, le 5 décembre 2014 de 16 H 30 à 18 H 30, afin d'organiser un marché de Noël.

-Mme la directrice de l'école maternelle SAINTONGE, le hall d'entrée et la salle de motricité, le 12 décembre 2014 de 15 H 30 à 18 H 30, afin d'organiser un marché de Noël.

-Mme la directrice de l'école maternelle BELLE NOUE, la salle de restauration et la salle de motricité, le 19 décembre 2014 de 16 H 45 à 19 H 30, afin d'organiser un marché de Noël.

-la CCEPC, l'entrée du satellite de restauration et le préau de l'école élémentaire Chaude Ruelle afin d'organiser une permanence pour le réapprovisionnement des sacs de tri, le 8 avril 2015 de 8 H 00 à 12 H 30 et de 15 H 30 à 19 H 00.

18°) Le 3 décembre 2014, de conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification du parking des Arcades avec le groupement EGIS BATIMENTS GRAND EST (madataire) / AGENCE CARBONNET ARCHITECTES S.A.R.L, et ce, moyennant une plus-value s'élevant à 25 123,79 € T.T.C. et se décomposent ainsi :

-conception charte graphique/ scénographie parking : pour une plus-value de 87 348 € T.T.C.

-suppression prestation supplémentaire « mission OPC » : pour une moins-value de 62 224,21 € T.T.C.

19°) Le 4, 12, 18, 26 novembre 2014 de mettre :

-des locaux sis 16, rue de Verdun, à la disposition de :

-Secours Populaire Français, une partie du rez-de-chaussée de l'immeuble principal à compter du 1^{er} décembre 2014 pour une période d'un mois. Elle se renouvellera par tacite reconduction dans la limite de trois fois, soit jusqu'au 31 décembre 2017, et ce, à titre gracieux.

-la salle polyvalente de la Ferme de l'Hôpital, à la disposition de :

-Mme DESCAMPS, du 28 novembre à 17 H 45 au 1^{er} décembre 2014 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 145 €.

-Mme KANTE, du 7 novembre à 17 H 45 au 10 novembre 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 145 €.

-Club de Prévention, le 20 novembre 2014 de 13 H 30 à 17 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la salle Odile-KOPP, à la disposition de :

-l'Association Culturelle des Turcs d'Epernay, du 7 novembre 2014 à 18 H 00 au 10 novembre 2014 à 9 H 00, et ce, à titre gracieux.

-la salle de réunion de la Mairie de Quartier, à la disposition de :

-l'association JOB 51, le 28 novembre 2014 de 9 H 00 à 12 H 30, et ce, à titre gracieux.

-la salle Beethoven, à la disposition de :

-l'Association Entr'aide, le 11 novembre 2014 de 9 H 00 à 23 H 00, et ce, à titre gracieux.

-M. DA SILVA, du 28 novembre à 17 H 00 au 1^{er} décembre 2014 à 9 H 00, et ce, moyennant la somme de 135 €.

20°) Les 18 novembre, et 4 décembre 2014, d'attribuer et de renouveler les concessions, répertoriées sous les n° 677 à 688, 711 à 735, aux cimetières Nord et La Villa.

Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Le Directeur Général des Services

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014 A 18 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 32

Date de la convocation : 9 décembre 2014

Etaient présents : M. Franck LEROY, Maire, Président, M. Benoît MOITTE, 1^{er} Adjoint, Mme Annie LOYAUX 2^{ème} Adjoint, M. Pierre MARANDON 3^{ème} Adjoint, Mme Anne-Marie LEGRAS 4^{ème} Adjoint, Mme Candie LHEUREUX 6^{ème} Adjoint, M. Christian DEMONGIN 7^{ème} Adjoint, Mme Abida CHARIF 8^{ème} Adjoint, M. Jonathan RODRIGUES 9^{ème} Adjoint, Mme Magali CARBONNELLE 10^{ème} Adjoint, Mme Mauricette HAGNUS, M. Michel BRIXY, M. Claude MARECHAL, M. Daniel MAIRE, Mme Catherine CROZAT, MM. Rémi GRAND, Conseiller Municipal délégué, Damien GODIET, Jean-Michel LLORCA, Mmes Aline TRIOLET, Pascale MARNIQUET, Christine MAZY, Conseillère Municipale déléguée, M. Joachim VERDIER, Conseiller Municipal délégué, Hélène DEVILLIERS, M. Edouard ABON, Mmes Astrid TUSSEAU, Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANÇOIS, William RICHARD, Jean-Paul ANGERS, Mme Hélène PERREIN, M. Marc LEFEVRE.

Etaient excusés et représentés : M. Jacques FROMM, représenté par Mme Abida CHARIF, Mme Marie-Claire BILBOR, représentée par Mme Catherine CROZAT, Mme Nicole LESAGE, représentée par Mme Aline TRIOLET.

Délibération n° 14-775

8- VŒU POUR LE MAINTIEN DU COLLEGE TERRES ROUGES DANS LA GEOGRAPHIE PRIORITAIRE

Mes Chers Collègues, sur proposition de l'Académie, le ministère de l'Education Nationale envisage le retrait du collège Terres Rouges de la géographie prioritaire alors qu'il y est inscrit depuis 1986.

Si, au regard des critères arrêtés par l'Education Nationale, il apparaît que la situation du collège s'est améliorée, il n'en demeure pas moins que ses résultats au diplôme national du brevet demeurent inférieurs de 10 points à la moyenne de l'Académie.

De plus, les chiffres retenus pour ces critères concernent l'année 2012. Or, depuis, la situation a évolué. Ainsi, le pourcentage de CSP considérées comme défavorisées s'établissait alors à 49,2 %, mais a atteint 51 % en 2013. De plus, ce pourcentage n'intègre pas les élèves provenant de l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique de Saint Imoges et du Foyer Sainte-Chrétienne. Ces élèves porteraient le pourcentage des CSP dites défavorisées à 54,2 % alors que la borne basse pour les collèges en Réseau d'Education Prioritaire a été fixée à 56 %. Ce qui, pour parler en élèves et non plus en pourcentage, représente une différence de 12 enfants !

Il apparaît donc que, si le collège Terres Rouges connaît une évolution favorable grâce à la mobilisation de son équipe de direction, de son corps professoral mais aussi grâce à la construction d'un nouvel établissement par le Conseil Général, il n'en demeure pas moins que ses résultats demeurent fragiles.

Sortir le collège Terres Rouges du Réseau d'Education Prioritaire le priverait de moyens indispensables et conduirait à réduire le nombre de classes de 23 à 19 et, par là-même, à porter la moyenne d'élèves par classe, qui s'établit actuellement à 24, à un effectif de 28 élèves en 6^{ème} et 29 dans les autres classes.

Autres conséquences d'une sortie de la géographie prioritaire, la réduction du nombre de postes de professeurs, la disparition d'un Conseiller Pédagogique d'Education et la diminution du nombre d'assistants d'éducation fragiliseraient également l'établissement. Contribuerait également à cette fragilisation la diminution corrélative des moyens budgétaires affectés aux fonds sociaux, à l'accompagnement éducatif ou au dispositif « école ouverte » facilitant le lien entre les élèves et leur établissement.

Par ailleurs, cette possible sortie de l'établissement de la géographie prioritaire de l'Education Nationale s'entend mal au moment où l'Etat maintient, à Epernay, le quartier de Bernon dans la géographie prioritaire de la Politique de la Ville, et où le quartier Rosemont, quartier d'habitation très social situé à proximité immédiate du collège, est appelé à se développer. Pour rappel, les chiffres 2012 indiquaient déjà que 36,9 % des élèves de l'établissement résidaient en ZUS, alors que cet indicateur est de 11,5 % dans le département et de 9,6 % pour l'Académie.

Enfin, s'agissant là d'un domaine qui concerne les compétences de notre collectivité, se pose également la question du maintien des moyens actuellement mobilisés par l'Education Nationale pour les écoles maternelle et élémentaire Crayère faisant partie du même Réseau d'Education Prioritaire que le collège Terres-Rouges.

Aussi, si vous en êtes d'accord, je vous propose de voter le vœu suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL D'EPERNAY,

réuni en séance ordinaire le lundi 15 décembre 2014,

DEMANDE à la ministre de l'Education Nationale de maintenir le collège Terres Rouges d'Epernay au sein de la géographie prioritaire de l'Education Nationale pour le département de la Marne ;

DEMANDE que les écoles maternelle et élémentaire Crayère, appartenant au même Réseau d'Education Prioritaire, soient aussi assurées de voir maintenus les moyens supplémentaires actuellement dévolus par l'Education Nationale.

Adopté à la majorité des votants (32 voix pour – 3 abstentions : Mme Chantal CLEMENT, MM. Dominique KLEIN, Sébastien DURANCOIS.).

Le Maire de la Ville d'Epernay certifie que la présente copie est conforme à la délibération inscrite au registre et dont le compte rendu a été affiché à la porte de la Mairie le 19.12.2014 conformément à l'article 2 de la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982
Pour le Maire et par délégation,

Eric LE FLOCH
Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.